



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de la Réunion**

ARRÊTÉ

**portant nomination du Président de jury et Présidents adjoints de jury de l'examen du
Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa) toutes spécialités pour la session
d'examen 2023-2024, pour les départements et région Mayotte et la Réunion**

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Vu l'article D811-148-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "Agricultures des régions chaudes" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole de la spécialité «Jardinier Paysagiste» ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 10 juin 2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole de la spécialité «Métiers de l'Agriculture» ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole de la spécialité « Service aux personnes et vente en espace rural» ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2023 portant nomination de M. Jacques PARODI , en qualité de Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Réunion ;

Vu l'arrêté de subdélégation du 27 juillet 2023 à Mme ALEU-SABY Nathalie en sa qualité de chef de service ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 12 septembre 2023 d'ouverture pour l'année scolaire 2023-2024 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE :

Article 1 :

La répartition des présidents du jury des examens du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) pour la session 2023-2024 est précisée en annexe 1.

Article 2 :

Sous l'autorité du président, les présidents-adjoints du jury des examens du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2023-2024 tel que précisé en annexe 2.

Article 3 :

Les Présidents et les Présidents adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2023-2024 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 4 :

Le président et les présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

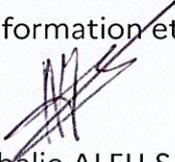
Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région RÉUNION est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DAAF de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 2 novembre 2023

Pour le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

et par délégation

la cheffe de service formation et développement,


Nathalie ALEU-SABY



ANNEXE 1

Désignation des présidents du jury de l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) pour la session 2023-2024

| Prénom Nom | Qualité du président | Établissement de rattachement |
|-----------------|------------------------------|-------------------------------|
| Josian DELAUNAY | fonctionnaire de catégorie A | LEGTA de Saint-Paul |

ANNEXE 2 :

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAPA) pour la session 2023-2024

| | Établissement de rattachement du président-adjoint |
|--------------------|--|
| Josian DELAUNAY | LEGTA de Saint-Paul |
| Léïna MOURAMAN | LEGTA de Saint-Paul |
| Caroline NAVARETTE | EPLEFPA de Saint-Joseph |
| Fanny PAYET | EPLEFPA Forma'Terra |

ANNEXE 3

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPA) pour la session 2023-2024

| Établissements suivis par le président-adjoint | Prénom Nom | Spécialité(s) |
|--|--------------------|-------------------------------|
| MFR de la Plaine des Palmistes | Fanny PAYET | CAPA SAPVER |
| MF de l'Ouest à la Saline | | |
| LAP de Sainte Suzanne | | |
| Lycée agricole de Mayotte | Caroline NAVARETTE | CAPA SAPVER |
| MFR de Mamoudzou | | |
| LPA Saint-Joseph | Léïna MOURAMAN | CAPA Agric régions chaudes |
| MF de l'Est à Saint-André | | CAPA Agric régions chaudes |
| MF de l'Est à Saint-André | | CAPA Métiers de l'agriculture |
| MFR de Saint-Pierre | Josian DELAUNAY | CAPA Jardinier paysagiste |
| MFR de Saint-Pierre | | CAPA Métiers de l'agriculture |
| Lycée agricole de Mayotte | Caroline NAVARETTE | CAPA Agric régions chaudes |
| MFR M'Tsamboro | | CAPA Métiers de l'agriculture |
| MFR de Chirongui | | CAPA Métiers de l'agriculture |